30e ANNEE N° 2464 — PARAIT LE SAMEDI — 21 JUIN 1919

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Huit francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, *Rue Droite* 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,40
Commerciales (la ligne).....0.30
Réclames (la ligne).....0,60
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

UN ADEPTE

C'était lundi jour de grande foire. Les rues étroites de la ville étaient animées et bruyantes. Sous les platanes de la Place les maraîchers étalaient leur éventaire. Les baraques foraines du Cours du Collège émerveillaient les tout petits et amusaient les grands. Partout l'affairement et la cohue. Vers 5 heures du soir, au carrefour des quatre coins, le bâton blanc d'un gardien de la paix eût été nécessaire pour canaliser le double mouvement montant et descendant des véhicules qui encombraient la chaussée au point d'en rendre la traversée périlleuse.

Les terrasses de la rue de Provence offraient un refuge précieux aux piétons las de courrir. Confortablement assis devant un bock frais tiré, il était loisible de prendre haleine et de s'amuser au spectacle de la foule. C'est là que je trouvais mon ami R...

R . est un sage. Pourvu de quelques hectares au bon soleil de Provence, agrémentés de quelques rentes, il eût pû comme les autres, tâter de la grande ville voisine, devenir courtier, industriel, Percepteur, ou Receveur de l'Enregistrement. R... a préféré philosophiquement drainer ses terres, reconstituer ses vignes, faire de l'arboriculture, défricher ses landes et reboiser ses côteaux. Ce travail lui laissant encore des loisirs, il est encore par surcroît, maire de sa commune, un maire jeune, actif, ouvert aux initiatives heureuses. Fanatique de notre belle région sisteronnaise, il l'est plus encore de son clocher natal, sur lequel il reporte le meilleur de ses soucis ; c'est pour cela que nous faillîmes, durant cinq minutes au moins, ne pas être d'accord.

Nous causions du Monument Commémoratif : sujet qui anima bien des conversations, durant ce jour, aux terrasses des cafés, dans la foule et dans les bureaux des administrations. Comme je faisais à mon ami le reproche de n'avoir pas encore proposé au Conseil municipal une délibération qui comporterait l'adhésion de sa commune, R... hésita.

— Voilà, me dit-il, ce n'est pas chose aussi simple que tu le supposes. J'en causais hier à quelques électeurs qui mobjectaient : Pourquoi un monument à Sisteron, au lieu d'un monument sur not'place, là, à l'ombre des grands peupliers, ou même au chef-lieu de canton ? Sisteron est un peu loin, et on préférerait...

— Alors qu'as-tu répondu ?

Mon ami fit un geste évasif : « Ma foi ! j'étais embarassé. Un monument au centre de l'arrondissement serait évidemment un témoignage précieux de reconnaissance et d'union, mais l'amour propre....

— Laissons-cela, fis-je. La manifestation que nous projetons, qui verra certainement le jour, et qui est déjà assurée du succès, cette manifestation serait mieux qu'un geste d'union, un hommage à la petite patrie provençale. Il serait sot de laisser se fragmenter à l'infini les manifestations d'un mouvement populaire, qui ne peut s'affirmer qu'à la condition de coordonner la bonne volonté et les efforts de tous. Il y a plus encore ; un souci d'égalité doit nous guider. Voudrais-tu voir sur la place de chaque village, même les plus modestes, un stèle, un monument à la mémoire de nos morts ?

— Ce serait beau, repartit R... mais pratiquement, c'est impossible. La moindre pierre sculptée érigée sur un piedestal aussi simple qu'il soit, représente une dépense que ne peuvent atteindre la plupart des communes. Nous sommes ici 48 maires, exceptons-en une demi douzaine au plus, qui pourraient essayer de rassembler leurs ressources en une manifestation purement locale. Les autres ne le pourraient pas. Une plaque de marbre scellée dans la salle du conseil et portant gravés les noms de nos enfants, est déjà fort couteuse. Un monument modeste, qui eut coûté avant la guerre 6 ou 7000 francs, ne pourrait pas être réalisé avec moins de 20.000 francs.

— C'est pour cette raison, vois-tu que le projet d'un monument unique est seul praticable. Il n'y a aucun motif pour que le souvenir de nos héros soit perpétué dans la pierre ou le marbre, sur la place de quelques bourgs de l'arrondissement, alors que les autres auront pour seul asile la pensée hélas fugitive que l'on doit aux morts glorieux. Campé sur une de nos places, au centre de l'arrondissement, ou tous se donnent rendez-vous en des jours comme celui-ci, notre monument de la région sisteronnaise symbolise la pensée commune.

— L'union sacrée, fit R... avec un sourire.

— Un mot dont on a abusé et qui meritait un sort meilleur. Union sacrée, si tu veux, mais union glorieuse et nécessaire. Te souviens tu de l'émotion avec laquelle dans les boues de l'Yser ou les neiges des Vosges, on retrouvait « un pays » ? On fraternisait, sans s'être jamais vu, si le hasard venait à nous faire découvrir que l'on était compatriote. Là-bas, sous les obus, les gars de Venterol et ceux des Omergues étaient voisins ; ceux de Valernes et de Montfort causaient en patois de leur village et de leur promise ; ceux de Saint-Vincent et ceux de Turriers étaient frères. Aux camarades qu'intéressaient ces sympathies soudaines, on expliquait : « On est pays, on est tous deux de Provence », et pour préciser, pour clamer avec orgueil un nom provençal sous le ciel gris des Flandres, le nom du petit village n'eut rien évoqué, on ajoutait : « On est tous deux de Sisteron. »

Aujourd'hui nous ne demandons pas davantage. Que tous ceux qui dans la tranchée, sous les obus, proclamaient volontiers qu'« ils étaient de Sisteron », ne se départissent pas de leur geste ; qu'ils le précisent, en collaborant à cette œuvre régionale. De Venterol ou de Curel, de Reynier ou de Valbelle, nos poilus au front se proclamaient Sisteronnais. L'amour du village s'étendait en s'affirmant, comme s'affirmera ici, — lui dis-je en montrant le champ de foire animé du va-et-vient de la foule, — la reconnaissance de tous, en un superbe monument.

— Diantre, fit R... en se levant, tu as raison. Dimanche je convoque mon Conseil, je lui expose ce que tu viens de me raconter, et nous adhérons au Comité de Sisteron. Puisse mon exemple être suivi.

Jean FÉLINES.

* * *

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
du Monument Commémoratif
aux " Morts de la Grande Guerre "

4e Liste

MM. A. Reynier, Grande Ste-Anne	20
Entressangle, négociant	20
Barthélemy, café de la Terrasse	10
Sylvestre Antonin, coiffeur	1
Mme Silve	20
MM. le Dr Tron	50
Depierre, café des négociants	5
Chaix, boulanger	4
Put, négociant en primeurs	10
Mmes Derrives	5
veuve Rasti	2
Lieutier	5
Féraud et Andrieux	10
M. Mourès, chaussures	5
Mlle Giraud Marie	1
MM. Richaud, boulanger	15
Garcin, chaussures	5
Béraud, h. de la Mule blanche	30
Rolland Joseph	1
Chamouti Simon, cordonnier	0 50
Féron	1
Nicolas, camionneur	50
Fabre, négociant	5
Mme Luc	1
M. Nicolas Aug., café du Peuple	10
Mme Grandchamp	5
MM. Dominique, étameur	1
Michel Déacaris, café Bel Air	50
Mlle Michel Denise, pensionnat du Sacré-Cœur	5
MM. Sansonneti, employé d'octroi	0 50
Martin, charron	2
Allègre Julien, entrepreneur	10
Richaud frères et Bontoux, minotiers	500
Mme Ner, rue Saunerie	15
M. L. E.	5
Mme Gendre	5
Mariage : M. Rouiller Alphonse et Mlle Clément Hélène, 18 juin	30
Souscriptions reçues de l'extérieur :	
M. Chabaud Ferdinand, à Baignolet (Eure-et-Loire)	10
Anonyme (Salon)	5
MM. Brun, directeur des contributions indirectes, av. St-Cloud 32, Versailles	50
le capitaine Buès, Command. Escadrille 207, Strasbourg	100
Razaud, ponts et-chaussées, à Rethel	20
Oran Elisée, 3, parc des Délices, Marseille (Mazargues)	15
Anglès, député	200
Gasquet Edmond, s-lieutenant	50
Nevière, industriel aux Bons-Enfants	50
Mme Levesque, à Nice	5
MM. Lombard Antoine, 87, rue St-Savournin, Marseille	20
Sarlin Edouard, inspecteur de l'Enregistrement, 44, rue des Minimes, Marseille	50
De Taillas, prop-rent. Aix.	100
Total de la 4e liste.	1.590
Report des listes précédentes. . .	6.937 45
Total à ce jour. . . .	8.527 45

LES ADHÉSIONS DES COMMUNES

Des adhésions de principe à l'œuvre du Monument Commémoratif à la mémoire des Enfants de l'arrondissement de Sisteron tombés au Champ d'honneur ont été données au Comité par la majorité des communes. Ces adhésions de principe seront ratifiées par les délibérations des Conseils municipaux des communes intéressées, que nous serons heureux de publier dès qu'elles nous parviendront.

Le mouvement d'union et de solidarité de la région Sisteronnaise s'affirme ainsi avec une unanimité dont le mérite revient tout entier à nos concitoyens, qui ont compris la haute signification du geste auquel on les conviait.

* * *

La commune de Château-Arnoux, dont le développement industriel a accru sensiblement le chiffre de la population, et multiplié les ressources, est une de celle qui aurait pu être tentée de se livrer à une manifestation locale. Elle a jugé plus sage d'adhérer au mouvement unanime, certaine que son exemple serait suivi de beaucoup d'autres. Il y a lieu de féliciter hautement la municipalité de Château-Arnoux de sa clairvoyance et de ses sentiments patriotiques. Voici la lettre adressée par M. Latil le sympathique adjoint, à M. le maire de Sisteron :

Monsieur le Maire et cher Collègue,

M. Latil Alexandre, adjoint au Maire de Château-Arnoux, a l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal a voté la somme de 50 francs pour l'érection d'un monument à la mémoire des Enfants de l'arrondissement, et vous prie de le faire connaître au Comité d'action. Agréez Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'adjoint (signé) LATIL.

* * *

La commune de Curel, dans la vallée du Jabron, a tenu à nous apporter sans retard son adhésion, dans la lettre que nous sommes heureux de reproduire ci-dessous :

Monsieur le Président du Comité,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal de la commune de Curel adhère au projet d'exécution d'un monument à la mémoire des « Braves du Pays » tombés au Champ d'honneur.

(Signé) Les Conseillers municipaux : Audibert Louis, André Eugène, Briançon Eugène, Audibert François, Latil Joseph, Latil Auguste.
Le Maire : SARLIN Louis.

Un bon point à la commune de Curel, dont l'exemple sera suivi par ses voisines de la vallée du Jabron.

* * *

De la vallée du Sasse, la commune de Châteaufort a donné, dès la première heure, son adhésion, témoignant ainsi de sa sagesse et de son patriotisme régional ; la lettre ci-dessous nous a été adressée par son sympathique maire, M. F. Heyriès.

Monsieur le Président du Comité d'action,

Le Maire de Châteaufort a l'honneur de vous informer que le Conseil municipal a décidé d'adhérer au projet d'élever à Sisteron un Monument a la mémoire des militaires tombés au Champ d'honneur. MM. Brémond Fortuné et Brémond Philogène ont été désignés comme délégués faisant partie du Comité.

Le Maire (signé) F. HEYRIES.

* * *

La commune de Piégut, limitrophe des Hautes-Alpes, a voulu, en dépit de son éloignement, donner un témoignage précieux de ses sentiments, en accordant, dès la première heure, son concours dans les termes ci-après :

Monsieur le Président du Comité,

En réponse à votre lettre en date du 22 mai dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la commune de Piégut adhère à l'heureuse initiative d'élever un Monument à la mémoire des Enfants de l'arrondissement de Sisteron morts au Champ d'honneur, dignes de notre

© VILLE DE SISTERON

entière reconnaissance. MM. Barnaud Elie et Cal Marius ont été désignés comme délégués.

Le Maire (signé) Lucien AGUILLON.

L'adhésion de la commune de Piégut, à 43 kilomètres de Sisteron, nous est un sûr garant de l'adhésion unanime de tous, et ce geste méritait d'être souligné comme nous le faisons ici.

* * *

La vallée de la Durance a répondu à l'appel du Comité. Après la commune de Piégut voici la commune de Thèze, dont le dévoué maire, M. Arnaud Joseph-Téophile, nous apporte l'adhésion dans la lettre suivante adressée à M. le Maire de Sisteron.

Mon cher Collégue et Ami,

J'ai l'honneur de vous informer que la commune de Thèze adhère au projet d'élever à Sisteron un monument à la mémoire des Braves du Pays tombés au Champ d'honneur.

Je serai heureux d'être inscrit sur la liste du Comité d'honneur. MM. Roubaud Célestin et Chevaly André, conseillers municipaux, ont été designés comme délégués du Comité d'action.

Une souscription est ouverte dans ma commune en faveur de l'œuvre ; j'adresserai le montant au plus tôt au Comité.

Le Maire (signé) Joseph-Théophile ARNAUD.

La commune de Thèze a ainsi devancé les intentions du Comité. Hatons-nous de dire que ce dernier se mettra incessamment en rapport avec lui, pour lui fournir, au sujet de la participation effective de sa commune et de la souscription à ouvrir, toutes les indications nécessaires.

* * *

Plus près de nous, deux communes du canton nous ont informé de leur participation à l'œuvre du Monument commémoratif, dans les termes ci après.

M. Bernard, maire de St-Geniez-de-Dromont, nous écrit :

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de porter á votre connaissance que le Conseil municipal de Saint-Geniez a décidé l'adhésion de la Commune au monument qui doit être élevé à Sisteron en l'honneur des morts de la Grande Guerre.

MM. Borrély Augustin et Richaud Joseph ont été désignés comme délégués.

Le Maire (signé) BERNARD.

La vallée du Vançon a compris, elle aussi, la portée de l'appel patriotique qui lui était adressé; et la commune de Saint Symphorien, par l'organe de son excellent maire M. G. Amielh, nous informe de sa participation dans les termes suivants.

Monsieur le Maire de Sisteron
et Cher Collègue.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que le Conseil municipal de Saint-Symphorien, dans sa séance du premier Juin, a bien voulu sur ma proposition, inscrire à son budget additionnel de 1919, une somme de 50 francs, afin d'apporter son obole au Comité du Monument Commémoratif aux morts de la Grande Guerre qui se propose de glorifier la mémoire de nos concitoyens morts pour la Patrie.

Le Maire (signé) G. Amielh.

Ainsi, de tous les points de l'arrondissement, des adhésions sont parvenues. Nombreuses encore sont les communes ou la collaboration, acceptée en principe, n'a pas été ratifiée par un décision du Conseil Municipal. Nous serons heureux de publier ces décisions aussitôt qu'elles seront parvenues au Comité. La propagande généreuse de ce dernier commence à donner les résultats qu'on était en droit d'attendre du patriotisme éclairé de nos concitoyens. L'œuvre du Monument Commémoratif, consacré par l'assentiment de tous, est définitivement fondée. La solidarité bas-alpine honorera également la mémoire des enfants de toutes les communes riches, ou pauvres, de l'arrondissement ; elle placera sur le même autel leurs héroïques sacrifices, et perpétuera leur mémoire dans le culte du souvenir. Les douleurs communes y trouveront une commune consolation.

Chronique Locale

SISTERON

Don. — A l'occasion du mariage de M. Rouiller Alphonse avec Mlle Hélène Clément de notre ville, la somme de 30 francs a été versée à la Mairie par M. Giraud Arthur, de Toulon, au profit du monument commémoratif à élever aux enfants de Sisteron, morts pour la France.

Au nom du Comité nos plus sincères remerciements au généreux donateur.

Livre d'Or du Collège.— Afin d'éviter toute omission dans le *Livre d'Or du Collège*, M. le Principal a l'honneur de prier les anciens élèves de vouloir bien lui faire connaître les décorations, distinctions et citations, avec le texte, dont ils ont été l'objet au cours de la Grande Guerre.

A défaut des anciens élèves, leurs parents sont priés de donner ces renseignements d'ici la fin du mois, si possible.

Cocons. — Les pesées officielles seront effectuées à la Mairie tous les lundis, mercredis et samedis de **9 h. à midi.** Aucune pesée ne sera faite en dehors de ces jours et heures.

Bains. — Les bains de l'Hôpital-Hospice sont ouverts au public les jeudi et vendredi de chaque semaine.

Prix du bain : 0,75 c.

Enseignement primaire. — En raison du travail supplémentaire qu'ont eu à fournir les instituteurs et institutrices, pour les œuvres de guerre, la durée des grandes vacances dans les écoles primaires a été fixé à deux mois, comme en 1918. Le personnel des écoles maternelles bénéficiera d'un congé d'égale durée.

A nos lecteurs et aimables lectrices. — L'abondance des matières nous oblige a renvoyer au prochain numéro diverses petites notes, ainsi que le spirituel *Carnet d'un poilu*. Nous les prions d'excuser ce léger retard.

— D'un autre côté, nous recevons dans une forme amicale, mélée d'une pointe d'ironie, sous le voile de l'anonyma une courte controverse à l'entrefilet *Pour le Monument, Monsieur!* paru dans notre journal samedi dernier. Notre impartialité nous ferait un devoir de la publier, mais en principe nous n'insérons que les articles dont les auteurs nous sont connus Néanmoins ce petit entrefilet sera communiqué à qui de droit.

Acte de probité. — Le jeune Bernard Edmond, du quartier St-Lazare, élève de la classe enfantine au Collège, ayant trouvé sur la place de l'Horloge un porte-monnaie contenant la somme de 236 francs, s'est empressé de le porter à la Mairie. En récompense de sa bonne action le jeune Bernard a reçu du propriétaire du porte-monnaie la somme de 20 francs que lui a remise M. le Principal, en présence de ses camarades, avec les félicitations de M. le Maire et avec ses compliments personnels.

Nous nous faisons un véritable plaisir d'y joindre les nôtres.

Deuxième et dernier avis. L'entreprise L. Grosse et Cie à Sisteron, informe ses fournisseurs que toutes factures ou réclamations quelconques ne seront plus reçues à partir du 23 courant.

L. Grosse et Cie.

Dans les Finances.— M. Eugène Jean, de Forcalquier, est nommé receveur des finances à Sisteron, en remplacement de M. Marfaing qui reçoit une autre destination.

Avis. — La Recette des finances prévient les intéressés qu'elle est en mesure de délivrer, à partir de ce jour, des obligations de la Défense Nationale sexennales et décennales, nouveau type. Les Bons de la Défense Nationale sont admis à la souscription, avec de réels avantages.

Le meilleur Traitement

Tous les malades atteints d'une affection des bronches accompagnée d'oppression nous sauront gré de leur recommander la Poudre Louis Legras, ce remède si simple et si efficace. La Poudre Louis Legras ne présente aucun inconvénient, peut être emrloyée même pour les enfants ; elle soulage instantanément les plus violents accès d'asteme, catarrhe, essoufflement toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. — Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80, (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

ÉTAT-CIVIL

(du 13 au 20 Juin)

NAISSANCES

Néant.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre M. Joseph-Cyprien Lions et Mlle Célina-Suzanne Latil.

MARIAGE

Entre M. Rouiller Alphonse et Mlle Clément Hélène.

DÉCÈS

Gaudin Pierre, à l'hôpital ; Latil Jean-André à l'hôpital ; Blanc Adèle, épouse Giraud Jacques, rue Bourg Reynaud.

Etude de Me Charles BONTOUX

Licencié en Droit, avocat-avoué près le Tribunal civil de **Sisteron** (B.-A.)

VENTE

de Biens de Mineur

Il sera procédé le **mercredi seize juillet** *mil neuf cent dix-neuf, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Sisteron, à* **dix** *heures du matin, au Palais de Justice par devant M. Heyriès, juge du siège à ces fins commis, à la*

Vente aux Enchères Publiques

de immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de **Noyers** *(Basses-Alpes).*

DESIGNATION
des Immeubles à Vendre

PREMIER LOT

Labour et vague au lieu dit la Gorge de Carpin, d'une contenance cadastrale de 50 ares 9 centiares, confrontant au nord Maurel, du couchant Maurel, du levant Latil, du midi Jourdan. Numéros 632 p., 634 p., 632 p., 635, 635 p., 633 p. de la section D du plan cadastral de la commune de Noyers.

Mise à prix : **Cent cinquante fr.**
ci..... **150** francs.

DEUXIEME LOT

Maison et sol, aire et pré, situés au hameau de Chenebotte, d'une contenance d'environ 18 ares 20 centiares, confrontant du nord rue et Bernard, du levant chemin et Maurel, du midi Maurel, du couchant Vallon. Numéros 572, 573, 571 p., 571 p. de la section D du plan cadrastal de la commune de Noyers

Mise à prix : **Cent vingt** francs.
ci..... **120** francs.

TROISIEME LOT

Vague et labour au lieu dit Front jouisse en nature de vigne et labour, d'une contenance d'environ 47 ares 50 centiares, confrontant du nord Jourdan, du couchant vallon, du midi Latil, du levant vallon de Chenebotte. Numéros 504, 505 et 503 de la section D du plan cadastral de la commune de Noyers.

Mise à prix : **Trente** francs.
ci..... **30** francs.

QUATRIEME LOT

Labour et vague appelé la Traverse d'une contenance de 4 hectares 86 ares 90 centiares, confrontant du levant Coutel, du midi Latil, et Maurel, du couchant rase et chemin vicinal, du nord Imbert. Numéros 612, 613, 614 et 615 de la section D du plan cadastral de la commune de Noyers.

Mise à prix : **Onze cent** francs.
ci..... **1.100** francs.

CINQUIEME LOT

Labour et vague au lieu Cot, d'une contenance d'environ ares 75 centiares, confrontant levant vallon, au nord et midi tel, au couchant Maurel Numéros 520 p., 521 p. de la section D du cadastral de la commune de N

Mise à prix : **Trente** francs
ci..... **30**

SIXIEME LOT

Labour et vague au lieu Gendre ou champ de Jeannette contenance d'environ 87 ares centiares. Numéros **523, 524, 525** de la section D du plan cadastral la commune de Noyers.

Mise à prix : **Quatre-vingt**
ci..... **80** fr

SEPTIEME LOT

Bâtiment rural, sol et jardin lieu dit le Bayle gras, d'une contenance cadrastale de 11 ares 32 ares, confrontant du levant du couchart Latil, du nord ch Numéros 141, 150 et 151 de la section D du plan cadastral de la commune de Noyers.

Mise à prix : **Trois** francs.
ci..... **3** fr

HUITIEME LOT

Labour et vague au lieu Gorge d'une contenance d'environ hectare, 11 ares, 20 centiares frontant du nord Coutel, du Bernard, du midi Chataing et ge, du couchant Brunel et Ber Numéros 1050 p., 1050 p. de la section D du plan cadastral de la commune de Noyers.

Mise à prix : **Quatre cent** fr
ci..... **400** fr

NEUVIÈME LOT

Vague et labour appelé la d'une contenance d'environ 31 70 centiares, confrontant du Latil, du nord chemin, du midi tel. Numéros **1062, 1064,** de la section D du plan cadastral de la commune de Noyers.

Mise à prix : **Vingt** francs.
ci..... **20** fr

DIXIEME LOT

Labour et vague appelé chan Plauche d'une contenance d'en 1 hectare 27 ares 80 centiares frontant du nord Coutel, du Communal et Brémond. Nu 1101, 1102, de la section D du cadastral de la commune de No

Mise à prix : **Trente** francs.
ci..... **30** fr

ONZIEME LOT

Vague et labour au lieu dit le chemin de la Veyne d'une rance d'environ 72 ares 95 centi confrontant du couchant Plauch nord Jourdan, du midi Rivas et dibert, du levant Coutel. Nu 649 p. et 656 p. de la section plan cadastral de la commun Noyers.

Mise à prix : **Soixante** fran
ci..... **60** fr

DOUZIEME LOT

Vague et labour au lieu d Fout du Touré d'une contenance drastale de 34 ares 80 centiares, frontant du midi Coutel, du cou et levant Latil. Numéros 483 et de la section D du plan cadastr la commune de Noyers.

Mise à prix : **Vingt** francs.
ci..... **20** fr

TREIZIEME LOT

Labour, vigne et Buissière lieu dit Ladrech ou champ de F d'une contenance d'environ 1 he re 19 ares 30 centiares, confron du levant et nord Coulet, du Brémond, du couchant Plauche. méros 1118, 1119 et 1074 de la tion D du plan cadastral de la c mune de Noyers.

Mise à prix : **Trente** francs.
ci..... **30** fr

QUATORZIEME LOT

Pré au lieu dit les Gravières d

© VILLE DE SISTERON

contenance d'environ 9 ares 90 centiares confrontant du midi vallon, du levant et couchant veuve Vinay, du nord Bremond. Numéros 372, 373 et 375 de la section D du plan cadastral de la commune de Noyers.

Mise à prix : **Cent** francs.

ci..... **100** francs.

Ces immeubles dépendent de la succession de **Jourdan** Hippolyte de son vivant propriétaire à Noyers.

La vente en est poursuivie à la requête de Mme **Léouffre** Marie sans profession veuve en premières noces de **Sauret** Frédéric, épouse en secondes noces de **Rosseti** Marius cantonnier, de ce dernier dûment assistée et autorisée, avec lequel elle demeure et est domiciliée à Oraison, agissant la dame Léouffre en qualité de tutrice légale de sa fille mineure, du premier lit **Sauret** Blanche-Léa-Françoise-Louise et Rosseti Marius en qualité de mari de Léouffre Marie et de cotuteur de ladite mineure ayant pour avoué Me Charles **Bontoux**, licencié en droit, exerçant près le tribunal civil de Sisteron

Elle a lieu en vertu d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Sisteron le trente juin mil neuf cent quatorze, enregisté, lequel ordonne qu'il sera procédé à la vente à Sisteron, à l'audience des criées du tribunal, devant un de Messieurs les juges, aux clauses et conditions du cahier des charges à cet effet dressé et déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron par le dit Me Bontoux.

Elle se fera en présence de M. **Jullien** Marius, maçon à Venterol, subrogé tuteur de la mineure, ou lui dument appelé.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Charles Bontoux, licencié en droit, avoué à Sisteron.

Sisteron, le 19 juin 1919.

C. BONTOUX.

Etudes de Me **Pierre BOREL**,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
mort pour la France ;
et de Me **Louis ROUBAUD**,
Notaires à **Sisteron** (B-Alpes).

VENTE

aux Enchères Publiques
ET VOLONTAIRES

Fixée au **Dimanche 6 Juillet** 1919 à **2** heures de l'après-midi à Sisteron, en l'étude de Me Pierre Borel représenté par Me Paul Borel son père et suppléant.

Des immeubles suivants appartenant aux héritiers de Mons. Hippolyte SUQUET, ancien avoué, ancien Député des Basses-Alpes.

PREMIER LOT

Un **pré** situé dans la commune de Sisteron, quartier des Prés-Hauts ou Coudourets, porté au plan sous les Nos 567p. 668p. 681, 682, 682 bis, pour une contenance de 32 ares, 84 centiares, confrontant : au levant Félix Tourrès, au couchant l'hoirie Fernand Heiriéis, au midi Placide Depierre, au nord l'hoirie Napoléon Blanc.

Mise à prix . . . . . **600** fr.

DEUXIEME LOT

Une petite **propriété** autrefois complantée en vignes et labour, située dans la commune de Sisteron, quartier de l'Adrech, contenant 69 ares, 58 ares, Nos 684, 685 section F. lieu dit le Claux.

Mise à prix. . . . . **400** fr.

TROISIEME LOT

Une **terre** labourable et arrosable, située dans la commune de Sisteron, au quartier des Marrés ou du Gand, portée au plan sous les Nos 23, 24p. 25, section D. confrontant : au levant Arlaud, au midi chemin du Gand, au nord Jourdan, au couchant Jules Jourdan, contenant 83 ares, 70 centiares.

Mise à prix. . . . . **1000** fr.

QUATRIEME LOT

Une **propriété** en nature de bois taillis et futaie, essences chênes, fayards et autres, dans la commune de Valernes, quartiers des Clauses-Gache et Gorges de Garcin, Nos 315, 328, 494, 567, section B. et quartiers de la Gorge d'Or et de Piscopin, Nos 111, 294 de la section C. d'une contenance cadastrale de 240 hectares, 86 centiares, confrontant : à l'Est, commune de Saint-Geniez ; à l'Ouest, les communes de Sisteron et d'Entrepierre ; à l'Ouest, les hoirs Turcan, Grillet Ferréol et autres.

Mise à prix. . . . . **10.000** fr.

Pour tous renseignements s'adresser à Maîtres Paul Borel et Louis Roubaud, notaires, dépositaires du cahier des charges.

P. Borel, L. Roubaud.

Etude de Me Pierre BOREL
Chevalier de la Légion d'Honneur
notaire à **Sisteron**
Mort pour la France

VENTE

Aux Enchères Publiques et Volontaires

Fixée au **dimanche 29 Juin** 1919 à **Sisteron** en l'étude de Me Borel, et par le ministère de Me Paul Borel, son père et suppléant.

d'un Domaine Rural

appartenant à M. Henri **Bonfort-Bey**, propriétaire rentier à Sisteron

LOT UNIQUE

Un domaine rural appelé *Borny*, situé dans la commune de Salignac (Basses-Alpes) composé de maison d'habitation et de ferme, puits, cour, jardin, aire, dépendances, terres labourables, prairies arrosables, vagues et blâches, traversée par la route de Volonne, amandiers et arbres fruitiers, d'une contenance totale d'environ 25 hectares, dont à peu près 20 hectares de terres labourables et amandiers, 3 hectares de prés arrosables et 2 hectares de vagues et blaches.

Mise à prix . . 12000 fr.

Pour visiter s'adresser à M. Henry Bonfort-Bey, propriétaire et pour tous renseignements s'adresser à Me Borel notaire, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges.

Paul BOREL.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

DRAPERIES ET CONFECTIONS

Vve ANDRÉ

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Mme Ve Adrien ANDRÉ informe tous ses clients de Sisteron et de la région qu'elle continue son commerce de confections et vêtements sur mesure, avec l'aide de ses enfants et de M. ARMAND, ancien coupeur et voyageur de la Maison. Le vêtement sur mesure se recommande pour sa bonne coupe et le fini de son travail.

Grand choix de vêtements confectionnés
pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants ; Draps et Coutils

Grand assortiment de Costumes Première Communion
Quartier Maître, Louis XV, Américain, Complet veston

Costumes et robes Jersey pour garçons et fillettes
ainsi que coiffures assorties

Chemiserie — Bonneterie — Vêtements de travail

Le tout sera vendu comme par le passé
en toute confiance et à des prix défiant toute concurrence

LA HERNIE

GUÉRIE PAR
la Méthode **LEROY**
CHUTES de MATRICE
DÉPLACEMENTS des ORGANES

C'est bien une grande victoire !!! Cette terrible infirmité. **La HERNIE**, est enfin vaincue. Maîtrisée aussitôt, elle est radicalement **GUERIE** sans changer ses habitudes, grâce à la méthode de **M. LEROY**, de Paris, le **MAITRE** de l'Art herniaire, à la renommée si jalousée, mais jamais égalée.

HERNIEUX, ne confondez pas ! Dominant de bien haut les promesses des soi disant spécialistes, les milliers de **GUERISONS** obtenues par la **METHODE LEROY**, et publiées par toute la presse valent mieux que de vaines promesses Adressez-vous donc en toute confiance à l'éminent praticien, qui recevra à

MANOSQUE mardi 9 juillet, Hôtel Pascal,
FORCALQUIER, vendredi 11 juillet de 11 h. 1/2 à 4 h. Hôtel Lardeyret,
DIGNE samedi 12 juillet de midi à 3 h. Hôtel Boyer Mistre.
MARSEILLE, dimanche 13 et lundi 14 juillet. Hôtel des Deux Mondes, 32, Cours Belzunce.
SISTERON mardi 15 juillet de 11 h. à 3 h. Hôtel des Acacias.

LEROY, 75, r. Faubourg St-Martin, Paris

A Vendre d'occasion

Harnachement Complet

en bon état
provenant d'un cheval de gendarme.

S'adresser à M. Maurel, bourrelier à Sisteron.

Le plus sûr des Placements

Vous voulez que votre argent vous rapporte, et qu'il ne coure aucun risque ?

Rien de plus simple. Vous effectuez le plus rénumérateur des placements sûrs, en achetant des *BONS DE LA DEFENSE NATIONALE*.

Voici à quel prix ont peut obtenir immédiatement ces titres :

PRIX NET des
Bons de la Défense Nationale

Montant des Bons à l'échéance	SOMME A PAYER POUR AVOIR un bon remboursable dans			
	1 mois.	3 mois.	6 mois.	1 an.
5 25	—	—	—	5 »
21 »	—	—	—	20 »
100 »	99 70	99 »	97 75	95 »
500 »	498 50	495 »	488 75	475 »
1.000 »	997 »	990 »	977 50	950 »
10.000 »	9.970 »	9.900 »	9.775 »	9.500 »

On trouve les *BONS DE LA DEFENSE NATIONALE* partout : Agents du Trésor, Percepteurs, Bureaux de Poste, Agents de Change, Banque de France et ses succursales, Sociétés de Crédit et leurs succursales, dans toutes les Banques et chez les Notaires.

A Vendre PETRIN mécanique moteur essence. Bon état. S'adresseur au bureau du journal

---

A Vendre d'occasion, PIANO, marque Gervais, avec partitions musicales. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Outillage complet de menuiserie en bon état. — S'adresser à M. CLEMENT, ferblantier à Sisteron.

AUX GALERIES SISTERONNAISES

Raoul COLOMB

Traverse de la Place, SISTERON

MAISON DE CONFIANCE

Nouveautés **Lainages** **Soieries**
Toiles et tissus
Lingerie **Bonneterie**
Confections pour Hommes, Dames et Enfants
VÊTEMENTS SUR MESURE
(Grand choix de Complets pour Démobilisés)

M. Raoul Colomb mobilisé pendant la durée de la guerre, reprenant définitivement la direction des **Galeries Sisteronnaises** remercie sa clientèle de l'avoir toujours honoré de sa confiance et l'informe qu'il fera comme par le passé tous ses efforts pour la contenter en lui offrant le choix le plus complet de ses marchandises aux prix les plus modérés.

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES - CYCLES - MOTOCYCLETTE

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORT DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence (à côté du Casino) — SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE -- HORLOGERIE -- ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

Réparations et transformations en tous genres

Montres -- Pendules -- Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

A la Belle Jardinièr

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

— Layettes —

Corsets -- Parapluies — Ombrelle

Confections pour Dames et Enfants

Dépôt du gant Perrin de Grenoble

Grand choix de blouses, robes,

jupons, combinaisons, et

IMPERMÉABLES -- VETEMENTS D'ÉTE

COSTUMES 1re Communion et Accessoir

Mme MORÈRE

SISTERON (BASSES-ALPES)

MEUBLES EN TOUS GENRES ET DE TOUS STYLES

EBENISTERIE

FAUTEUILS ET CANAPÉS

RÉPARATIONS

Ancienne Maison V. COLOMB
Fondée en 1850

Emile Pellegrin

SUCCESSEUR DE GEORGES DIÉBO

26, Rue Saunerie, 26

SISTERON

TAPISSERIE

POSE de RIDEAUX ET TAPIS

SOMMIERS

Les produits alimentaires, hygiéniques pour régime

F. GIRAUD 124 Avenue Thiers LYON

PAINS MOUSSELINE

FLUTES MOUSSELINE

FARINEUX DIVERS

sont les

meilleurs, les plus légers et les plus nourrissants

Dépôt : AUDIBERT, épicier, rue Droite

SISTERON

BERLIET

Camion type C. B. A

4 TONNES

Véhicule de poids lourd actuellement le plus parf

Nouvelle voiture 15 HP avec lancement et éclairage électrique

AGENT REGIONAL :

SIBOURD Henri, Garage des Alpe

3, Cours Ladoucette, GAP

LOCATION D'AUTOMOBILES

Voitures organisées pour le transport des malades

Jean Rullan

RUE MERCERIE — SISTERO

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON